

# SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LES EFFLUENTS : APPUYEZ-VOUS SUR LE NOUVEAU PROGRAMME SGS



## LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Directive Cadre Eau ou DCE (2000/60/CE) a fixé des objectifs précis pour la préservation des écosystèmes aquatiques en Europe. Pour que ce niveau de qualité soit atteint, plusieurs substances persistantes et bioaccumulables ont été identifiées et des limites d'émission ont été fixées.

En France, le programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses est décrit dans l'arrêté du 30/06/2005 modifié par l'arrêté du 21/03/2007. Dans un premier temps (jusqu'à 2007), environ 2700 établissements ont été évalués par rapport à leur émission sur la base de 106 substances.

La Circulaire MC 0803 du 5 janvier 2009 précise les conditions de mise en place de la 2<sup>ème</sup> phase de cette action. Pour 2013, l'ensemble des IC disposant d'une autorisation de rejets d'eaux industrielles devront prendre en compte la surveillance des SD rejetées par le site. Cette circulaire prévoit la réalisation de 6 mesures (mensuelles) portant sur les substances susceptibles d'être présentes (suite aux campagnes de la phase I) dans les effluents.

A l'issue de ces mesures les substances détectées réellement seront prises en compte dans les arrêtés (contrôles trimestriels) et certaines d'entre elles devront faire l'objet d'une étude technico-économique visant à réduire voire supprimer leur présence.

**DANS LE CADRE DE L'ÉTAPE INITIALE DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTION CONTRE LA POLLUTION DE MILIEUX AQUATIQUES, SGS S'EST POSITIONNÉE COMME L'UN DES PRINCIPAUX ACTEURS EN RÉALISANT DES INVENTAIRES ET BILANS DE SUBSTANCES AU NIVEAU DE PLUS DE 600 INDUSTRIELS.**

**AVEC L'EXPÉRIENCE ACQUISE TANT AU NIVEAU DES PROCÉDURES DE TERRAIN QUE DES MÉTHODES ANALYTIQUES, SGS DISPOSE D'UNE EXPERTISE RECONNUE. LES TRAVAUX EN COURS DANS LE CADRE DU PROGRAMME REACH POUR LEQUEL SGS PROPOSE SON EXPERTISE DE CHIMISTE CONSTITUENT UN ATOUT POUR MENER À BIEN LES ÉTUDES DES SUBSTANCES DANGEREUSES.**

**POUR PERMETTRE À SES CLIENTS DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS OU DE SUBSTITUER LES SUBSTANCES DANS LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS, SGS FRANCE A DÉVELOPPÉ UN PROGRAMME DÉDIÉ AUX SUBSTANCES DANGEREUSES PERMETTANT D'IDENTIFIER, DE METTRE EN PLACE ET DE PILOTER DES PLANS D'ACTIONS.**

Dès 2009 la Circulaire définit les priorités en terme d'action pour :

- les ICPE relevant de la Directive IPPC
- les nouvelles ICPE ou faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires
- les ICPE figurant sur la liste des Etablissements à enjeu au niveau régional (protection spécifiques des eaux de surface)
- les ICPE concernées (proximité, activité) par le déclassement des masses d'eau au niveau des SDAGE.

## L'OFFRE SGS

Véritable partenaire, SGS vous propose une large gamme de services de qualité et vous accompagne dans votre démarche environnementale :

- Analyse du contexte réglementaire de vos activités face aux substances dangereuses
- Mesures de vos émissions
- Conseils sur l'évaluation détaillée de vos procédés afin de comprendre l'origine des substances dangereuses
- Caractérisation du milieu récepteur
- Hiérarchisation de l'impact des substances dangereuses par rapport aux caractéristiques du milieu naturel (impact sur NQE et respect DCE)
- Etudes technico-économiques de traitement ou de substitution des substances dangereuses pour vous apporter des solutions adaptées à votre configuration

Fort de la qualité de ses services et de la fiabilité de ses résultats SGS dispose de la plus large palette de reconnaissances et d'accréditations du secteur : accréditations COFRAC (programmes 100.1, 100.2), agréments du MEEDDAT (1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 13), certification ISO 9001 version 2000, reconnaissance BPL.

## CONTACT

Doté d'un réseau national de 12 agences de prélèvement et de laboratoires, SGS Multilab assure des prestations de surveillance environnementale (eau, air, sols, déchets) sur l'ensemble du territoire.



## SGS Multilab - Service Clients

t. + 33 (0) 1 69 36 72 72

f. + 33 (0) 1 69 36 51 88

fr.environment.evry@sgs.com